

<u>RESUME</u>	2
<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>1 La femme, actrice ou pilote du système d'élevage bovin laitier</u>	4
1.1 Les Peuls	4
1.2 Organisation de la famille peule	4
1.2.1 Groupe domestique	4
1.2.2 Taille du troupeau et polygamie.....	5
1.3 Accès des femmes à la propriété	5
1.3.1 Capital bovin possédé par les femmes	5
1.3.1.1 Origine du bétail des femmes	6
1.3.1.2 Répartition du bétail au sein d'une famille	6
1.3.1.3 Taille des troupeaux possédés par les femmes.....	6
1.3.1.4 Droits successoraux sur le bétail.....	7
1.3.2 Droits de la femme sur le lait.....	7
1.4 Répartition du travail au sein de l'unité de production familiale	7
1.4.1 Répartition traditionnelle du travail	7
1.4.2 Répartition des tâches d'élevage.....	8
1.4.3 La femme et la santé animale.....	8
1.5 Pouvoir de décision de la femme	10
<u>2 La femme et le commerce du lait et des produits laitiers</u>	11
2.1 Le lait frais	11
2.2 La transformation du lait, stratégie pour s'adapter aux contraintes	11
2.2.1 Un moyen de conservation et de stockage du lait.....	11
2.2.2 La demande des clients	12
2.2.3 La valorisation du lait frais	12
2.2.4 Un double objectif : satisfaire l'autoconsommation et obtenir des revenus	12
2.3 Les revenus laitiers	13
2.3.1 Les facteurs influençant les revenus	13
2.3.2 Les revenus laitiers sont intégrés aux ressources familiales.....	14
2.3.2.1 Le troc	14
2.3.2.2 Part des revenus de la femme dans le budget familial	15
2.3.2.3 Perte des revenus laitiers.....	17
<u>3 La femme, contraintes et perspectives au sein de la filière lait</u>	19
3.1 Une évolution de la filière qui menace le rôle économique joué par la femme 19	
3.1.1 L'intégration dans la filière moderne de commercialisation du lait	19
3.1.2 La sédentarisation	20
3.1.3 Dégradation de l'échange lait - céréales	20
3.1.4 Concurrence entre la viande et le lait.....	20
3.2 Un statut qui limite l'appropriation des moyens de production par la femme 20	
3.3 Les perspectives	21
3.3.1 Agir au niveau de la filière.....	21
3.3.2 Agir au niveau des femmes.....	22
3.4 Femme et projet de développement	23
<u>CONCLUSION</u>	25
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	27

RESUME

Les femmes peules sont présentes tout le long de la filière du lait traditionnel mais le pouvoir exécutif et décisionnel qu'elles ont aux différents niveaux de la filière est très variable voire inexistant.

En ce qui est du système d'élevage, leurs rôles et pouvoirs sont très limités. Traditionnellement, il existe une répartition sexuée des tâches dans l'organisation de l'élevage pastoral en Afrique subsaharienne. D'un côté l'homme a la responsabilité du troupeau (pouvoir de décision pour les déplacements, vente d'animaux, ...); de l'autre la femme, propriétaire du produit de la traite. Cette dualité sexuelle dans la gestion du troupeau pourra être source de conflit entre les époux (transhumance, priorité donnée à l'allaitement du veau plutôt qu'à la traite, ...).

Aujourd'hui, on assiste à des changements de cette division sexuelle du travail. Ce qui frappe dans ces changements, c'est que la participation des hommes à des tâches féminines est souvent liée à leur contrôle croissant de biens en cours de valorisation.

En plus des contraintes liées à la productivité de l'élevage laitier (insuffisance de lait à la saison sèche) et à l'organisation de la filière traditionnelle (vente du lait à très bas prix en période de forte production), il existe des causes culturelles et religieuses qui marginalisent économiquement les femmes, et leur interdisent la vente du lait et de ses produits, leur principale source de revenus.

Mais les femmes demeurent toujours propriétaires du produit de la traite qu'elles vont valoriser le plus possible par la transformation en produits laitiers. Cette transformation (caillé, beurre, fromage,...) en plus d'être un moyen de conserver le lait, permet d'offrir une gamme de produits différents et donc de diversifier l'offre et ainsi disposer de revenus plus élevés et plus réguliers.

Les revenus sont principalement investis dans l'alimentation et les dépenses de la famille, ensuite seulement la femme s'adonne à une consommation de prestige quand cela est possible.

De par leur rôle au sein de la filière, les femmes sont des interlocutrices privilégiées pour le développement de la filière (intensification, hygiène du lait et des produits laitiers). La méthodologie de travail adoptée pour le développement, sera une approche genre pour une meilleure compréhension de l'importance des rôles sexuels dans le partage des pouvoirs, la prise de décisions, la division du travail, la répartition des revenus,... mais aussi des intérêts de chacun (homme/femme) dans la production de lait.

Mots clés : Lait, élevage bovin, rôle de la femme, Peul, Afrique subsaharienne, filière, commercialisation, transformation, produits laitiers, femme.

INTRODUCTION

Séduite par les images des femmes africaines, calebasses sur la tête, se rendant au marché pour vendre leur lait, j'ai décidé de réaliser une synthèse bibliographique sur le rôle des femmes dans l'élevage bovin laitier en Afrique Subsaharienne. Mon objectif était d'illustrer par des références bibliographiques une idée qui n'était plus à défendre « le lait est l'affaire des femmes en Afrique ». Très vite, au fil de mes lectures, j'ai dû mettre cette image en filigrane et un bémol à l'idée que le lait était l'affaire exclusive des femmes, la réalité du terrain n'étant pas aussi simple et idéale que je le supposais.

Plus qu'une compilation de références bibliographiques autour de la femme et du lait dans les sociétés pastorales, cette synthèse bibliographique est pour moi, un moyen de montrer en m'appuyant sur les travaux cités, la nécessité d'intégrer une approche « genre » pour développer la filière lait en Afrique subsaharienne.

Il n'est jamais inutile d'insister sur le fait que l'Afrique subsaharienne reste la région la plus marquée par la sous-alimentation. L'enjeu de l'Afrique subsaharienne pour les années à venir est de satisfaire la demande en protéines animales d'une population sans cesse croissante, notamment dans les zones urbaines.

Les femmes et les enfants étant les premières victimes de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, développer durablement la filière lait par la prise en compte la place effective de la femme (économie familiale) semble être une solution pour lutter contre ces deux fléaux que sont la faim et la pauvreté.

Ainsi mon travail sera dans un premier temps descriptif, il s'agira de préciser la place occupée par la femme tout au long de la filière. Après une première partie sur son rôle au sein du système d'élevage laitier, j'aborderais ses activités autour du commerce et de la transformation du lait. Dans une troisième partie il s'agira surtout de discuter des contraintes et des perspectives des activités féminines au sein de cette filière.

1 La femme, actrice ou pilote du système d'élevage bovin laitier

Le système d'élevage est l'ensemble des techniques et des pratiques mises en œuvre par une communauté pour faire exploiter dans un espace donné, des ressources végétales par des animaux, en tenant compte de ses objectifs de production (lait, viande, cuir et peaux, travail...) et des contraintes du milieu (Lhoste P., 1984).

Le système d'élevage laitier auquel il sera fait référence ici est le système d'élevage pastoral pratiqué par les ethnies peules d'Afrique subsaharienne (Afrique sauf Afrique du Nord, Afrique du Sud et Madagascar). Le bétail est la clé de voûte de l'économie pastorale, cette importance tient à la nature dangereuse de l'environnement : la mobilité des animaux les rend moins vulnérables que les plantes à des sécheresses localisées. Dans ce système, c'est l'importance des femelles qui importe dans un troupeau en tant que reproductrice à travers le croît du troupeau et comme productrice de lait. Le lait consommé ou échangé est l'élément traditionnel de cette économie pastorale ; le capital bovin est avant tout destiné à l'installation des enfants.

1.1 Les Peuls

C'est incontestablement une des ethnies les plus connues d'Afrique et sûrement la plus disséminée. Les Peuls représentent un pourcentage non négligeable de la population dans les pays suivants : Mauritanie, Sénégal, Mali, Tchad, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Léone, Libéria, Burkina Faso, Niger, Nigeria/ Toutefois ils sont descendus durant leurs conquêtes jusqu'en Centrafrique ou au Cameroun. A travers les pays où ils se sont installés, ils portent le nom de Peuls, Fulas, Fulanis, Pulaars, Haal-Pulaars, etc. mais, la langue et les coutumes restent inchangées depuis l'époque des ancêtres. On distingue une multitude de sous-groupes ethniques, les Mbororos sont les plus connus.

Musulmans orthodoxes, leur activité traditionnelle est l'élevage de zébus ou de bovins auquel ils se consacrent avec passion. Cependant, au fil des années, les difficiles conditions climatiques et l'explosion démographique les ont forcés à exercer d'autres professions : celles de coiffeur, chauffeur de taxi et petit marchand sont les principales.

1.2 Organisation de la famille peule

Dans le système pastoral, la famille tend à coïncider avec le groupe domestique où chaque membre a son rôle et ses propres fonctions.

1.2.1 Groupe domestique

L'unité domestique est la cellule socio-économique élémentaire. C'est elle qui commande la division du travail, les modèles de consommation. Il y a une coordination des activités de production et de consommation. Les membres d'une unité domestique sont unis par des liens de co-résidence, de coopération, de convivialité et par le leadership du chef de famille, véritable contrôleur des moyens de production et des biens de consommation.

Parallèlement à cette grande cohésion au sein d'une même famille, dans le ménage polygame peul, l'autonomie résidentielle et économique de chaque épouse demeure la règle. Cette autonomie de l'épouse trouve sa contrepartie dans l'attitude désinvolte du mari à l'égard des règles élémentaires d'égalité qui sont à la base de l'institution polygame (Dupire M., 1970).

1.2.2 Taille du troupeau et polygamie

La polygamie est observable dans toutes les sociétés peules, mais présente des variations de fréquence (Dupire M., 1970). Une société pastorale se caractérise par de faibles taux de polygamie à cause du caractère aléatoire de l'élevage conduisant à limiter le nombre d'héritiers potentiels. Toutefois la limitation de la polygamie se heurte à la nécessité de disposer de main-d'œuvre familiale suffisante pour s'occuper des animaux. Si le déficit en force de travail est trop important, il freine l'essor du cheptel familial. Dans ce type de société, plus les effectifs de cheptel possédés par la famille sont importants, plus le taux de polygamie peut être élevé (Bernadet P., 1984 ; Boutrais J., 1995 ; Le Masson C. *et al.* , 1990).

Tableau I : Taille du troupeau et polygamie

Catégorie 1 (< 100 bovins)	Catégorie 2 (100 – 200 bovins)	Catégorie 3 (> 200 bovins)
34 % d'éleveurs polygames	65 % d'éleveurs polygames	80 % d'éleveurs polygames

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

Les femmes mbororos sont également réputées réfractaires à la polygamie. De fait, les familles de Peuls pasteurs sont en grande majorité monogames. Cette restriction des mariages s'inscrit à long terme, dans une stratégie pastorale de limitation du nombre d'héritiers du troupeau paternel. A court terme, elle tient également sa raison d'être dans un refus d'avoir à partager le lot des vaches laitières avec des co-épouses. A moyen terme, l'augmentation du nombre des enfants dans la famille restreint d'autant les quantités de produits laitiers disponibles pour la vente. Toute une série de raisons concourent donc pour que les femmes mbororos privilégient des familles monogames de petite taille (Boutrais J., 2002).

1.3 Accès des femmes à la propriété

Dans le cadre pastoral, où la terre appartient à la communauté, il est très utile de connaître la répartition du bétail au sein de la communauté, car le bétail est le bien de production principal. Les droits au bétail des différents membres de la famille sont une question complexe. En effet, au sein d'un même troupeau peuvent se trouver des animaux appartenant à des personnes différentes, parmi elles, les femmes qui ont également certains droits sur le bétail.

Ces droits peuvent être décomposés de la sorte :

- droit de propriété de bétail,
- droit d'élevage,
- droit d'aliénation ou de disposition (le chef de famille ne peut confier ou vendre un animal de son épouse sans son accord, ni faire passer un animal alloué à une épouse d'une maison à l'autre),
- droit d'usage sur le lait,
- pas de droits successoraux (voir le paragraphe 1.3.1.4).

1.3.1 Capital bovin possédé par les femmes

La femme peule peut disposer de son propre troupeau. La fonction principale du bétail de la femme sera la production de lait ; c'est également un capital qui sera transmis par la mère à sa descendance sous la forme de dot, au moment du mariage des enfants (Dupire M., 1970).

1.3.1.1 Origine du bétail des femmes

Le partage des droits sur le bétail commence dès le mariage, à travers les quelques vaches que le mari présente comme douaire à son épouse et la dot que celle-ci reçoit de sa famille. Certaines femmes parviennent à acquérir quelques têtes de bétail grâce aux bénéfices des petits commerces (lait, artisanat,...). A ces animaux viendra progressivement s'ajouter le croît de son troupeau.

1.3.1.2 Répartition du bétail au sein d'une famille

Au sein d'un même troupeau les animaux ont différents propriétaires. Un exemple de répartition du troupeau est illustré dans le tableau II.

Tableau II : Répartition du bétail au sein d'une famille

Bétail appartenant	Quantité	Pourcentage
Aux chefs de famille	26 337	89.4
Aux enfants	2 077	7
Aux épouses *	983	3,3
En confiage	74	0,3
Total	29 471	100

*178 femmes dans 98 familles, avec 1,8 femme par famille en moyenne possédant du bétail.

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

Dans 98 familles sur 200 enquêtées en milieu éleveur mbororo, les femmes possèdent du bétail (soit 178 épouses). Ce qui représente 49 % des familles. Elles possèdent en moyenne 3,3 % du cheptel soit 5,5 bovins par épouse.

1.3.1.3 Taille des troupeaux possédés par les femmes

Si dans une famille sur deux, les femmes sont propriétaires de cheptel, la taille du troupeau possédé par ces dernières est variable, le cas de figure le plus répandu étant celui d'un troupeau de moins de 5 bovins par femme.

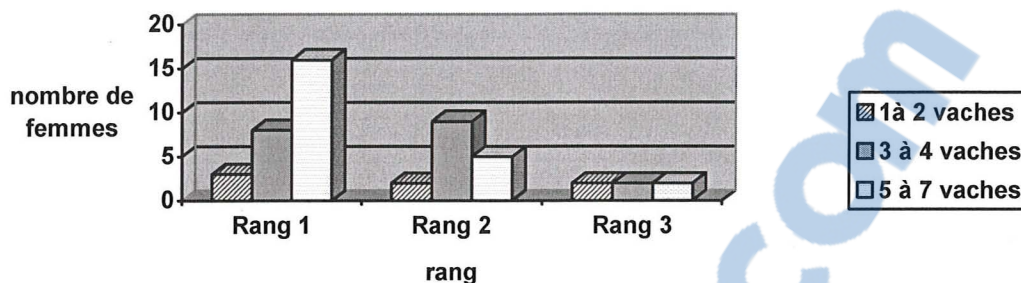
Tableau III : Taille des troupeaux possédés par les femmes

Taille du troupeau	Moins de 5 bovins	De 6 à 10 bovins	De 11 à 20 bovins	Plus de 20 bovins
% de femmes	71 %	20 %	6 %	3 %

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

Cette inégale répartition du bétail entre les femmes suit celle du rang de l'épouse. Les premières épouses possèdent plus de bétail que les secondes qui elles ont plus de vaches que les troisièmes épouses.

Figure 1: Effectif de vaches par femmes selon son rang



Source : Etude socio-économique, Guinée Conakry (D.Diallo, 1999)

1.3.1.4 Droits successoraux sur le bétail

D'une manière générale, le bétail du père et de la mère sera redistribué aux enfants du vivant de leurs parents (dot, douaire, imposition de nom...). A la mort du chef de famille, le bétail est divisé entre les fils. Les filles sont écartées de l'héritage ; elles se contenteront d'une vache si les hommes sont généreux. Les épouses récupéreront leurs douaires et iront vivre chez un de leurs fils mariés, et n'hériteront pas de leur époux. A la mort de la mère même division du bétail entre les fils en priorité. Ainsi, la part destinée aux filles est infime comparée à celle de leurs frères (Dupire M., 1970). Cette inégalité trouve son explication dans le fait que le bétail doit rester dans la lignée agnatique ; or, le bétail de la fille mariée sera géré par son mari, un étranger à la famille.

Dans le système traditionnel, les femmes n'ont aucun droit juridique de succession sur le bétail et la part qu'elles reçoivent est interprétée comme une générosité masculine. En cas de divorce, elles n'ont aucun droit sur le bétail de l'époux et doivent laisser la douaire à celui-ci (Dupire M., 1970).

1.3.2 Droits de la femme sur le lait

Chaque épouse traite ses vaches et celles qui peuvent lui être allouées par le chef de famille en fonction des besoins de sa maison. Elle jouit d'une autonomie complète dans la gestion de la production de lait, C'est le droit d'usage des femmes sur le lait.

1.4 Répartition du travail au sein de l'unité de production familiale

La plupart des sociétés attribuent officiellement aux hommes et aux femmes des champs d'action privilégiés bien distincts : les hommes sont responsables de la production et les femmes de la reproduction physique de la force de travail.

1.4.1 Répartition traditionnelle du travail

Les rôles et les statuts attribués ordinairement aux hommes et aux femmes sont liés à des espaces différents : on dit grossièrement que les femmes s'occupent du dedans (le foyer) et les hommes du dehors.

Chez les Peuls, l'organisation du travail au niveau du campement se fait selon des modes traditionnels de répartition. Il s'agit d'habitudes et non d'un code rigide (Dupire M., 1970). C'est le chef de famille qui répartit le travail en fonction de l'âge et du sexe des individus. Dans les sociétés pastorales, les hommes sont gestionnaires des troupeaux (déplacements, alimentation, abreuvage, castration, vaccination, abattage), ils sont chargés de

la construction des clôtures et du creusement des puits. Les femmes ont entre autres responsabilités, la construction et l'entretien des habitations, les travaux domestiques (préparation des repas, des cuirs et des peaux, quête du bois et de l'eau) et elles sont chargées d'élever les enfants. Elle sont aussi responsables habituellement de l'approvisionnement en nourriture, de la traite, de la confection et de la commercialisation des produits laitiers.

1.4.2 Répartition des tâches d'élevage

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux activités autour de l'élevage (Tableau V), il apparaît que ces activités sont dominées par les hommes et que la traite n'est pas une activité exclusivement féminine, les hommes peuvent par nécessité les remplacer. Les femmes ne sont pas totalement exclues des soins du bétail, mais les travaux les plus durs nécessitant des connaissances techniques incombent aux hommes ainsi que le bien-être du troupeau (Dupire M., 1970). Les enfants participent très tôt aux diverses tâches pastorales, ils commencent par le gardiennage et l'abreuvement des animaux.

Tableau V : Répartition des tâches d'élevage dans la famille

En %	Eleveur	Femme	Fils	Berger	Autres	Total
Qui garde ?	47.5	0.5	36	13	3	100
Qui traite ?	2.5	86	3.5	2	6	100
Qui détiqne ?	38.5	0.5	44	13	4	100
Qui soigne ?	72.5	0.5	17	6.5	3.5	100

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

1.4.3 La femme et la santé animale

D'autre part les femmes se consacrent aussi, souvent, aux soins du bétail, fait important et fréquemment sous estimé. Elles sont responsables de l'alimentation, de l'abreuvement et des soins des animaux jeunes et/ou malades, ainsi que de la surveillance de ceux qu'on garde près de l'habitation. Ainsi, elles passent souvent plus de temps que leurs époux à soigner les animaux. L'emploi du temps des activités journalières du troupeau montre que la femme en effectuant la traite, passe deux heures par jour au moins avec les vaches et leurs veaux (Tableau VI).

Tableau VI : Organisation journalière des différentes activités du troupeau

Saison sèche			Saison pluvieuse			
horaire	Activités	Durée (heure)	horaire	activités	Durée (heure)	
6h	Traite	1h	7h	Traite	1h	
7h	Abreuvement		8h – 12 h	Pâturage et abreuvement aux mares		
8h – 13 h	Pâturage	1h	12h – 13h	Les veaux têtent leur mère	1h	
13h	Abreuvement au puisard		13h – 16h	Pâturage et abreuvement		
14h- 15h	Pâturage Traite (dans certains élevages cette Traite est supprimée)		1h	16h – 17h	Traite (dans certains campements cette traite est effectuée à 14h et les veaux têtent le soir)	1h
16h- 17h						
Total traite :		2h	Total traite		2h	

Source : Diagnostic socio-économique, Tchad (Yamina Cherrou, 2002)

Ces deux heures chaque jour placent la femme au cœur de la production car elle est en contact direct avec chaque reproductrice et ses petits, ce qui correspond à 40 % du cheptel (tableau VII). Ce contact privilégié pourrait être l'occasion pour elle d'observer une à une, les vaches et leurs petits afin de déceler d'éventuels problèmes sanitaires, quand on sait que 53 % des veaux meurent avant d'avoir un an (tableau VII).

Tableau VII : Répartition de la mortalité du bétail bovin par classes d'âge et selon le sexe

Classe d'âge	Proportion dans le troupeau (%)		Total par classe	Taux de Mortalité (%)	Nombre de morts	Proportion de la mortalité totale du troupeau (%)
	♂	♀				
0 – 1 an (veaux – velles)	10	10	20	28	5,6	53
1 – 3 ans (jeunes)	12	23	35	10	3,5	33
4 ans et + (adultes)	5	40 (20 % en lactation)	45	3	1,4	14
	27	73	100	10,5 %	10,5	100

Source : Les femmes et les fromageries artisanales, RCA (Le Masson A., 1993)

On peut penser que les femmes formées sur des sujets comme la santé animale pourraient réduire ce taux de mortalité, en décelant les animaux malades. Les veaux contribuent pour 53 % à la mortalité totale du troupeau, alors qu'ils ne représentent que 20 % de l'effectif ; ils sont donc la cible prioritaire d'amélioration de la production.

La femme par son intervention dans la santé animale, serait donc l'acteur principal de l'intensification de l'élevage. Elle a un rôle important à jouer dans la maîtrise de :

- la mortalité des animaux (en particulier celle des veaux par polyparasitisme) ;
- la vaccination et le déparasitage, qui sont les deux priorités de la santé animale. Elles ont un rôle important dans le détiqage manuel. La mise en route de bain détiqueur pourrait alléger leur travail ;
- la complémentation alimentaire des vaches laitières et de l'unité vache-veau, point de départ d'une intensification.

Il serait donc intéressant d'identifier des thèmes spécifiques de vulgarisation de l'élevage à l'attention des femmes et d'adapter des formations spécifiques pour atteindre ces objectifs. Aussi en RCA depuis 1991, les femmes d'éleveurs reçoivent une formation spécifique à la santé et à la complémentation du couple vache / veau.

En tant que gestionnaires du lait, les femmes contrôlent sa répartition entre animaux et humains. Cette pesée des besoins animaux et humains quant au fléchissement de la production de lait est cruciale pour le bien être des deux parties (Thalle A, 1988). En effet les femmes par la déflexion de lait, arrivent à apprécier les variations entre pâtures et peuvent jouer un rôle sur le choix des parcours. On a souvent négligé cette relation étroite entre les femmes et le troupeau et la connaissance qu'elles en ont. Néanmoins, elle est probablement cruciale pour l'inspection de l'état général du troupeau et du territoire des parcours. Aujourd'hui, l'éleveur, en privilégiant de plus en plus la viande au lait (paragraphe 3.1.4) dénie ces rôles aux femmes, et diminue leur participation aux décisions d'élevage (Howoritz M., 1981).

1.5 Pouvoir de décision de la femme

Les femmes sont responsables de la répartition du lait (auto-consommation / transformation en produits laitiers / vente). Elles disposent des revenus de la vente du lait et des produits laitiers comme elles le désirent. Mais la décision de vendre ou d'abattre un animal relève de la responsabilité du chef de famille (même s'il a besoin de l'accord de la femme quand il s'agit d'un animal de celle-ci).

Cette superposition du droit masculin de propriété des animaux et du droit d'usage féminin sur les produits laitiers peut être à l'origine de conflit notamment lors des départs en transhumance. Les maris veulent qu'un maximum de vaches participe à la transhumance, alors que les femmes veulent les retenir afin de disposer de lait à écouler sur le marché lorsqu'il est payé plus cher (Boutrais J., 1990).

Parfois cette diminution du nombre de vaches fait perdre temporairement à la femme son autonomie financière. Les faibles quantités de lait tirées des quelques vaches qu'elle a pu garder avec elle (pas toujours le cas), étant destinées strictement à la consommation familiale (Boutrais J., 1990 ; Corniaux C., 2003). Cette situation influence également l'occupation de l'espace des éleveurs, la femme recherche la proximité des villages pour l'écoulement des produits laitiers tandis que l'homme cherche à s'en éloigner pour éviter les conflits avec les agriculteurs (Boutrais J., 2002).

Cette contradiction entre les motivations des femmes et celles des hommes se retrouve aussi au niveau de la gestion des troupeaux. Alors que les hommes décideront de sauvegarder les animaux (le veau prioritaire de façon systématique) ou de faire croître le troupeau les femmes auraient préféré augmenter la traite (Corniaux C., 2003).

Il apparaît clairement que les intérêts des femmes et des hommes sont parfois opposés dans la gestion du troupeau, mais la décision finale revient à l'homme.

Ainsi, c'est une erreur de croire que le bétail est la seule affaire des hommes. Les femmes aussi possèdent des animaux et leur présence quotidienne auprès des vaches en lactation et de leurs petits en font une partenaire privilégiée pour l'intensification de l'élevage laitier.

Si de nombreux programmes de développement, ont souvent commis l'erreur de croire qu'il n'y avait qu'un seul propriétaire dans le troupeau, le chef de famille, il apparaît clairement que les femmes aussi sont intéressées par la prospérité du troupeau dans la mesure où elles exercent un contrôle sur l'activité laitière. Les tenir à l'écart des programmes de développement et s'adresser à la mauvaise cible (chef de famille, berger) c'est mettre en péril le projet de développement de l'élevage laitier, car c'est ignorer les flux de lait à l'intérieur d'une famille et des acteurs qui les génèrent (Corniaux C., 2003).

Malgré leur apport considérable en travail de soin et d'entretien du troupeau, les femmes sont cependant exclues des principales décisions et du contrôle du bétail. Les traditions culturelles rationalisent cette exclusion en prétendant que les conflits hommes-femmes sont inévitables parce que les femmes accordent la priorité à la satisfaction de leurs besoins en lait tandis que les hommes mettent au premier plan les besoins des veaux, sous entendu : du troupeau (Pointing et Joekes, 1991).

2 La femme et le commerce du lait et des produits laitiers

Après la traite, le lait entre dans le domaine strictement féminin ; l'épouse ou les épouses du chef de famille, sont responsables de la répartition du lait entre les différents membres de la famille surtout les enfants. Le lait est consommé frais ou fermenté, mélangé à des céréales sous diverses formes. Une partie est toujours mise de côté pour la transformation et la vente.

2.1 Le lait frais

Une partie de la traite est consommée immédiatement par la famille sous forme lait frais. Le reste est distribué en plusieurs parts dans différentes Calebasses :

- lait frais à consommer dans la journée par la famille ;
- lait qui sera caillé et rajouté au caillé de la veille ; il sera ensuite consommé, vendu ou transformé en beurre ;
- si la famille dispose d'une quantité suffisante de lait, une part sera réservée pour la vente sous forme de lait frais.

Cette vente du lait frais est peu répandue sur les marchés. Le plus souvent elle fonctionne sous forme de contrat passé entre la femme et l'acheteur. Par contre le beurre et le lait caillé sont offerts sur le marché (Boutrais J., 1990 ; Le Masson C. *et al.*, 1990). Sinon elle se fait au campement immédiatement après la traite, par des échanges entre la femme vendeuse de lait et la cultivatrice (Vatin F., 1996).

2.2 La transformation du lait, stratégie pour s'adapter aux contraintes

En parcourant les marchés africains, on remarque surtout que les vendeuses offrent du lait écrémé caillé vendu en vrac dans des Calebasses et des petites mottes de beurre plutôt que du lait frais. Pourquoi les femmes préfèrent-elles transformer le lait frais en lait caillé et passent-elles leur temps à baratter ce lait pour obtenir du lait écrémé caillé et du beurre ? Ce geste est d'autant plus surprenant que le prix du litre de lait écrémé est inférieur à celui du litre de lait frais (tableau VIII).

Tableau VIII : Vente des produits laitiers / semaine

	Quantité (Litre)	Prix
Lait frais	15	88 F (Litre)
Lait écrémé caillé	23	72 F (Litre)
Beurre	1,9 (Kilo)	810 F (Kilo)

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

La transformation du lait répond à des objectifs différents pour la femme de l'éleveur en fonction de son environnement physique mais surtout socio-économique.

2.2.1 Un moyen de conservation et de stockage du lait

Le lait est un aliment très riche sur le plan nutritionnel mais hautement périssable. Dans les pays chauds, il caille rapidement sous l'effet de la multiplication des micro-organismes qu'il contient mais aussi de ceux du milieu ambiant (récipients, air,...). Ainsi, dans les conditions naturelles, le lait n'est frais que quelques heures, ce qui explique que le lait frais soit majoritairement consommé dans la famille de l'éleveur et en milieu rural à proximité du lieu de production.

Cette conservation difficile du lait dans les conditions particulières africaines a conduit les sociétés pastorales à développer un ensemble de techniques pour transformer le lait et augmenter sa durée de conservation.

- Conservation

On peut retenir comme grands types de produits transformés les plus consommés dans les sociétés pastorales peules, le lait écrémé caillé (obtenu après barattage) qui peut être conservé plusieurs jours, le beurre (conservation sur plusieurs mois), le beurre clarifié (ou huile de beurre, très longue conservation) ainsi qu'un beurre à usage cosmétique et le fromage (surtout destiné à la vente dans les grands centres urbains pour une clientèle d'expatriés).

De plus lorsqu'une femme va vendre son lait au marché, elle parcourt de longues distances. A la fin de la journée, le lait frais non vendu est perdu (Boutrais J., 1990 ; Le Masson C. *et al*, 1990, Cherrou Y., 2002), alors que le lait caillé non vendu, lui, pourra être consommé par la famille.

Les femmes mbororos vendent les produits issus de la traite des deux jours précédents, c'est-à-dire qu'elles se rendent en moyenne au marché deux à trois fois par semaine (Boutrais J., 1990 ; Le Masson C. *et al*, 1990). Compte tenu des longues distances entre le marché et le campement (environ 20 km) on comprend pourquoi la vente de lait sous la forme de lait caillé est plus intéressante pour les femmes, car elle leur permet de conserver le lait entre 2 visites au marché, et d'éviter des déplacements quotidiens et fatigants au marché pour vendre la traite du jour.

Le lait caillé est également plus facilement transportable dans unealebasse que le lait frais (Boutrais J., 1990).

- Stockage

La transformation du lait en beurre lorsque que le lait est abondant (saison pluvieuse) permet d'écouler le surplus de lait qui n'aurait pu être vendu sur le marché ou à un prix de vente très faible en raison d'une offre trop importante. Le beurre sera ensuite consommé par la famille en période de pénurie ou il rejoindra le circuit de la commercialisation quand les conditions du marché seront plus favorables.

2.2.2 La demande des clients

Le lait caillé correspond à la demande des consommateurs, il est très apprécié pour ses qualités organoleptiques et il est réputé plus digeste que le lait frais. Le beurre est un produit très demandé par les revendeuses qui vont l'acheter sur les marchés locaux pour ensuite le revendre jusqu'à 5 fois plus cher en ville. Les produits transformés entrent dans la consommation courante des populations peules.

2.2.3 La valorisation du lait frais

En barattant le lait pour faire du beurre, les femmes vont valoriser les matières grasses du lait. Le lait écrémé récupéré gardera des qualités nutritives (richesse en protéines). Ainsi à partir du lait (frais ou caillé), elles obtiennent deux produits, le beurre et le lait écrémé, qui seront disponibles pour la vente et l'autoconsommation.

2.2.4 Un double objectif : satisfaire l'autoconsommation et obtenir des revenus

La transformation du lait en produits laitiers par la femme peule est un moyen de concilier deux objectifs qui parfois peuvent sembler contradictoires (par exemple quand la production du lait est faible et que les consommateurs sont nombreux), s'assurer des revenus monétaires tout en continuant à satisfaire les besoins en lait de la famille. Pour cela elle va

jouer sur deux produits, le lait écrémé et le beurre, en les répartissant entre l'autoconsommation et la vente. En diversifiant l'offre en proposant deux produits, elles augmentent ainsi leurs sources de revenu.

L'enquête socio-économique menée par C. Le Masson et Assana Remayeko en 1990 en République Centrafricaine (Tableau VIII) donne les prix des produits laitiers. M. Boutrais estime que avec un litre de lait frais, les femmes fabriquent une motte de beurre de 66 g.

Tableau IX : prix des produits laitiers

	Prix (F cfa)	Prix pour un litre de lait (F cfa)
Lait frais	88 F cfa (Litre)	88 F cfa
Lait écrémé caillé	72 F cfa (Litre)	72 F cfa
Beurre	810 F *66 g /1 000 g	53,5 F cfa

Source : étude socio-économique, RCA (C. le Masson et Assana Remayeko, 1990)

Donc avec un litre de lait par la transformation elles obtiennent un revenu de (72+53,5) = 125,5 F cfa; soit 37,5 F cfa de plus que si elles avaient vendu un litre de lait frais.

2.3 Les revenus laitiers

Le commerce des produits laitiers est une affaire entre femmes. Les hommes en ignorent presque tout : montant des transactions, prix de vente à l'unité, quantité de lait écoulé,... Cette domination des femmes dans le commerce du lait est ressentie tout le long de la filière traditionnelle de la femme de l'éleveur que l'on appellera productrice, puis à travers les collectrices qui sont des intermédiaires, les vendeuses (marché, grossistes, à domicile) et même dans la filière moderne où les emplois dans les laiteries sont occupés par les femmes (Corniaux C., 2003).

2.3.1 Les facteurs influençant les revenus

Les facteurs pouvant influencer les revenus laitiers vont dépendre (Le Masson C. *et al.*, 1990) :

- du nombre de vaches disponibles pour la traite
 - le nombre de vaches laitières,
 - le nombre de vaches traitées,
 - le départ en transhumance,
 - la présence d'un troupeau résiduel si la femme reste au campement à la saison des pluies, quand le troupeau est en transhumance.
- de facteurs socio-économiques :
 - la fréquence de vente (1 ou 3 fois par semaine),
 - les débouchés, proximités ou éloignement du marché,
 - la demande, le nombre d'acheteurs potentiels, l'existence de contrats passés entre la femme (vendeuse de lait frais) et l'acheteur.

Pour répondre à ces variations du disponible laitier brut souvent fortement corrélées au facteur saison et s'adapter aux conditions du marché favorables ou non à la vente, les femmes vont réagir par l'allocation du lait entre l'autoconsommation et la vente et en jouant également sur la transformation de celui-ci. Ordinairement, les schémas d'allocation sont les suivants :

❖ **Cas 1** : le lait est abondant (nombreuses vaches en lactation / la femme part avec le troupeau en transhumance pendant la saison des pluies,...) l'offre de lait est supérieure à la demande sur les marchés, les prix de vente sont en baisse, ou la vente est impossible si les troupeaux en transhumance sont loin des marchés :

- Autoconsommation → lait frais

- Vente → lait baratté
 → beurre

- Stock → beurre

❖ **Cas 2** : le lait disponible diminue (tarissement / saison sèche /transhumance,...) :

- Autoconsommation → lait baratté

- Vente → lait baratté (si quantités suffisantes)
 → beurre

- Déstockage → beurre (vente + autoconsommation)

1. **Cas 3** : les quantités de lait disponible sont très faibles (le troupeau est en transhumance et les vaches laissées à femme au campement sont en fin de lactation) :

- Autoconsommation → lait baratté ; beurre

- Abandon de la vente

La transformation du lait en produit de plus grande conservation permet de réduire cette contradiction entre les intérêts des femmes et des hommes, en dissociant dans le temps et dans l'espace la production et le commerce du lait (Vatin F.,1994).

2.3.2 Les revenus laitiers sont intégrés aux ressources familiales

Les revenus laitiers sont à la base de l'économie quotidienne du ménage peul qui par la vente de lait caillé ou de beurre subvient théoriquement à ses besoins alimentaires. Il s'agit de couvrir le plus largement possible les achats de céréales et de produits de base, en limitant le plus possible les ponctions dans le cheptel.

2.3.2.1 Le troc

L'échange s'effectue souvent sous forme de troc, entre les vendeuses de lait et les cultivatrices (mil, manioc, etc.). Ce sont les vendeuses de lait issues d'une famille avec peu de bétail (moins de 100 têtes), qui pratiquent le troc plus que les autres. L'échange peut être équitable c'est-à-dire que la valeur marchande des produits échangés est pratiquement identique, ou inégal. La tendance est à des échanges inégaux en faveur de la vendeuse de lait. De plus en plus on remarque un abandon du troc pour des échanges en numéraire (Boutrais J., 1990 ; Le Masson C. *et al*, 1990 ; Cherrou Y., 2002).

Si en terme économique, la femme vendeuse n'est pas perdante par la pratique du troc, c'est le manque de liberté au niveau du choix des produits, qui fait que le troc n'est pas apprécié. Cet échange non monétaire ne lui permet pas d'acquérir des produits manufacturés

(excepté le savon) car le troc se pratique essentiellement avec des produits alimentaires, entre producteurs et non avec les commerçants (Le Masson C. *et al.*, 1990).

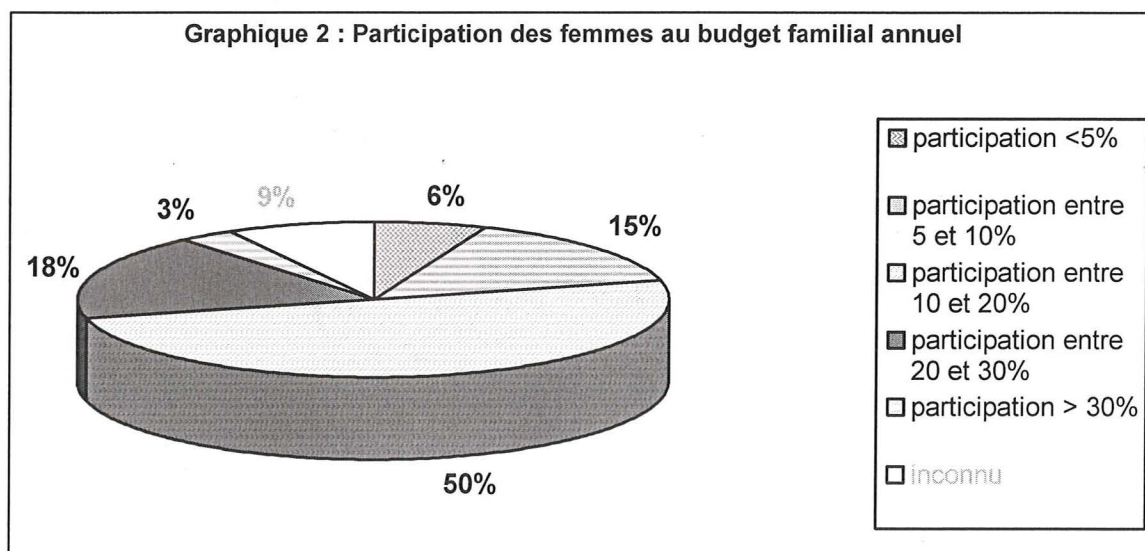
2.3.2.2 Part des revenus de la femme dans le budget familial

L'étude du budget familial consiste à inventorier et analyser les entrées et sorties d'argent au niveau familial.

- Les sources de recettes principales sont :
 - la commercialisation du bétail,
 - la vente de lait,
 - la vente de petit élevage, l'artisanat...
- Les dépenses familiales se décomposent en différents pôles :
 - les dépenses pour l'alimentation de la famille : céréales (mil), tubercules (manioc), thé, sucre, noix de cola, beignets et autres friandises pour les enfants. Ces dépenses représentent plus de la moitié du budget familial en général ;
 - les dépenses pour l'élevage (alimentation et santé) ;
 - les dépenses habillement et santé de la famille ;
 - les dépenses habitat équipement (savon, allumettes, lampe torche, piles, vaisselle...).

La femme va alimenter le budget familial par les revenus du lait de façon régulière, le lait constituant en quelque sorte la part la plus « liquide » au sens monétaire du terme de la production animale marchande des sociétés pastorales d'Afrique subsaharienne (Vatin F., 1994). Les femmes, grâce aux revenus du lait achètent de la nourriture à longueur d'année, en petite quantité, à chaque fois qu'elles se rendent au marché. Les hommes apprécient cette participation des femmes au budget familial grâce aux revenus du lait (parfois ceux de la vente de poulets ou de petits ruminants), car elle allège leur contribution aux dépenses familiales.

Le taux de participation des revenus de la femme au budget familial est très variable d'une famille à l'autre.



Source : Diagnostic socio-économique, Tchad (Yamina Cherrou, 2002)

La femme ne va pas toujours consacrer 100 % de ses revenus à l'achat d'aliments pour la famille. Elle s'adonne également à une consommation dite de prestige, à travers l'achat de

pagnes, bijoux (placement pour les jours difficiles), parfums (Bernadet P., 1984 ; Vatin F., 1984, Boutrais J., 1990).

Ces différents degrés de participation permettent d'établir une typologie des femmes d'éleveurs (tableau X).

Tableau X : Rôle du commerce laitier dans les budgets féminins

	Revenus laitiers par marché (F cfa)	% du lait dans le budget	Utilisations des revenus pour :	
			la nourriture (%)	dont le manioc (%)
1. Gordou	890 F cfa	59 %	35 %	5 %
2. Adama	481 F cfa	33 %	25 %	0 %
3. Doudou	360 F cfa	17 %	50 %	0 %
4. Djoba	375 F cfa	68 %	95 %	70 %

Source : Etude socio-économique sur l'élevage peul dans l'Ouest Centrafricain (BOUTRAIS J., 1988).

1. Gordou, grâce à des revenus laitiers importants arrive à assurer les besoins d'alimentation de sa famille, sans demander de l'argent à son mari (c'est un cas rare). Celui-ci a une parcelle de manioc pour l'autoconsommation. Cette monoculture et les revenus laitiers importants amenés par son épouse, présentent pour lui l'avantage de réduire ses dépenses dans le budget familial (éviter une décapitalisation du bétail pour nourrir la famille) et ils permettent également à Gordou de disposer de surplus monétaire pour l'achat d'habits.
2. Adama dispose de revenus laitiers moins importants, mais elle ne va pas utiliser tous ses revenus pour l'achat de nourriture. Son mari lui donne de l'argent à chaque marché pour l'approvisionnement en manioc. Coquette, une partie de ses revenus va servir à l'achat de pagnes, bijoux et parfums ainsi que des friandises et vêtements pour les enfants,...

Ce système économique est adopté par la majorité des Peuls transhumants ou semi-nomades des savanes. Bien souvent les revenus laitiers ne leur permettent que d'engager de petites dépenses personnelles, les dépenses importantes étant assurées par le mari. La femme ne dégage de revenus personnels qu'en saison des pluies. Ensuite, elle dépend des remises d'argent consenties par le mari à l'occasion de chaque marché. Souvent il conteste les achats des femmes, les accusant de gaspiller l'argent qu'il leur remet (Boutrais J, 1988).

3. Doudou est dans une situation semblable à celle d'Adama avec des revenus laitiers faibles ; à la différence d'Adama, elle arrive à peine à acheter les produits alimentaires secondaires et dépend également du chef de famille pour ses dépenses personnelles.
4. Djoba est une jeune femme dont le mari n'a pas encore reçu du père un troupeau en toute propriété. Elle doit partager les vaches laitières avec sa belle-mère. Elle consacre les trois quarts de ses revenus à alimenter sa famille car son mari n'étant pas autonome (il dépend encore de son père), il n'a pas de revenu propre. Dans ce cas de figure, la femme joue un rôle primordial dans l'économie familiale ; c'est elle qui en prenant en charge la quasi-totalité des dépenses de la famille, va permettre l'accroissement du troupeau familial du jeune ménage. Djoba n'a aucune possibilité de s'offrir du superflu.

Thalle a observé que les époux ont souvent des priorités fort différentes aux sujets des dépenses en espèces et les besoins domestiques, et a pris note des plaintes exprimées par les femmes au sujet de la répugnance des époux à payer pour les besoins domestiques. Il semble

que seul une petite partie des revenus que les hommes tirent de l'élevage se répercute jusqu'aux femmes, même si demeure l'obligation traditionnelle masculine de nourrir ses enfants (Thalle A, 1988).

Cette caractérisation des femmes d'éleveurs Peuls à travers l'utilisation de leurs revenus laitiers serait incomplète si on ne mentionne pas le cas des femmes qui ont abandonné les revenus laitiers.

2.3.2.3 Perte des revenus laitiers

De nombreux auteurs décrivent un abandon progressif des revenus laitiers par les femmes des éleveurs (Boutrais J., 1990 ; Le Masson C. *et al.*, 1990 ; Cherrou Y., 2002). Dans une étude socio-économique menée en République Centrafricaine en 1990 par C. Le Masson et Assana Remayeko, 69 % des familles enquêtées ne vendent pas de produits laitiers.

Les raisons de non-vente du lait sont reportées dans le tableau XI.

Tableau XI- Raisons de non-vente du lait

Sur 139 femmes qui ne vendent pas de lait	Nombre de fois citée	Pourcentage
- l'insuffisance de lait	88	63%
- la coutume de la lignée	26	19%
- le refus du mari	26	19%
- le manque d'acheteur	19	14%
- l'éloignement du marché	18	13%
- causes diverses	9	6%

Source : Etude socio-économique, RCA (C. Le Masson et Assana Remayeko, 1990)

a) Insuffisance de lait

Il s'agit d'insuffisance chronique de lait le plus souvent (tarissement, transhumance, saison sèche,...) ou de troupeaux de petite taille. Dans ces cas, le lait servira à l'alimentation de la famille strictement.

b) Rareté des consommateurs

Certains campements sont parfois situés dans des zones où le lait ne fait pas partie des habitudes alimentaires des populations avoisinantes, les femmes ont alors du mal à vendre le lait (Boutrais J., 2002).

c) Refus des femmes

Dans certaines lignées prestigieuses comme les Djafoun, certaines femmes refusent de vendre le lait par honte. Ce sont les femmes des riches éleveurs qui considèrent la traite et le commerce du lait comme des activités dégradantes compte tenu de leur statut et de leur richesse. (Boutrais J, 1995).

Mais d'une manière générale, c'est le refus des hommes la cause principale de l'abandon des revenus laitiers, la raison évoquée étant l'Islam.

d) Islamisation

La religion musulmane dit que le mari doit subvenir aux besoins de sa femme. Pour l'éleveur, si sa femme travaille c'est parce qu'il ne peut subvenir aux besoins de son foyer et accomplir son devoir, d'où l'interdiction qui est faite dans certains lignages (Fulbés) de vendre le lait (Boutrais J., 1990 ; ; Le Masson C. *et al.*, 1990 ; Cherrou Y., 2002).

L'encadrement islamique est beaucoup plus influent dans les familles sédentaires. Ainsi au fur et à mesure que la sédentarisation s'affirme, on assiste à un abandon de la vente de lait par les femmes. Les règles de savoir-vivre diffusées par les maîtres coraniques limitent les

déplacements des femmes avec interdiction pour les épouses d'aller librement, sauf pour visiter parents et malades (Boutrais J., 1995).

La perte des revenus laitiers par les femmes aura pour conséquence une perte d'autonomie de ces dernières et ne disposant plus de revenus personnels, elles vont dépendre de la richesse et de la générosité de leurs époux. Mais, c'est tout le système d'élevage qui va être modifié, car privé des revenus du lait, tout le budget familial va reposer désormais sur la vente d'animaux. Il s'agit d'une mutation dans l'économie de l'élevage peul basé sur capitalisation par le bétail : le fonctionnement de l'ancien système pastoral est inversé, la vente de bétail devient la source régulière de revenus pour satisfaire les dépenses alimentaires de base (Boutrais J., 1990).

e) Introduction dans la filière moderne de commercialisation du lait

Certains campements livrent leur lait aux laiteries. Ce sont les éleveurs qui prennent la décision d'intégrer la filière moderne. Cette décision implique des changements pour la femme : les contrats sont passés avec les femmes, mais la laiterie remet l'argent à leurs époux qui vont reverser ou non l'argent aux femmes (Bruggemeau E. *et al.*, 1998). Ainsi l'introduction de la nouvelle filière lait prive parfois les femmes de leur revenus.

Le lait et les produits laitiers vont être autoconsommés en priorité, et c'est seulement quand les besoins de la famille seront satisfaits que la femme va vendre le surplus de lait. Dans la pratique, elle essayera toujours de mettre un peu de lait de côté pour la vente car les revenus du commerce du lait lui appartiennent. Aussi vont-elles valoriser le plus possible le lait par la transformation de celui-ci, pour disposer de revenus plus élevés et plus réguliers. Quand le lait est échangé contre des céréales, le produit de la vente est immédiatement réintégré dans le budget familial. La femme préférera des échanges monétaires qui lui laisseront une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation des revenus (Vatin F., 1994). Généralement, les revenus obtenus participent dans une grande part à l'alimentation de la famille, ensuite seulement la femme s'adonne à une consommation de prestige.

Cette autonomie financière de la femme est aujourd'hui menacée par la tendance des éleveurs à prendre en exemple le modèle familial coranique qui interdit aux femmes de vendre leur lait, mais également par le développement des filières laitières de commercialisation du lait. Face à ces contraintes tant au niveau du système d'élevage qu'au niveau de la commercialisation, quelles solutions s'offrent aux femmes si elles veulent garder l'autonomie financière que leur offre la vente de lait ?

3 La femme, contraintes et perspectives au sein de la filière lait

Dans le premier chapitre, nous avons vu qu'il existe traditionnellement une répartition sexuée des rôles dans l'organisation de l'élevage pastoral en Afrique subsaharienne, avec d'un côté les hommes qui ont la responsabilité du troupeau (pouvoir de décision pour les déplacements, vente animaux...) et de l'autre la femme, propriétaire du produit de la traite. Cette dualité sexuelle dans la gestion du troupeau rend difficile la mise en place d'un élevage tourné vers la production commerciale du lait, comme le souhaiterait la femme.

En plus des contraintes liées à la productivité de l'élevage laitier (insuffisance de lait à la saison sèche) et à l'organisation de la filière traditionnelle (mévente en période de forte production), il existe des causes culturelles et religieuses qui marginalisent économiquement les femmes, en leur interdisant la vente du lait, leur principale source de revenus (voir 3.2.3.2 perte des revenus laitiers). Mais la femme peule doit faire face à d'autres types de contraintes pour assurer le maintien de son activité et continuer à disposer des revenus de la vente de lait.

3.1 Une évolution de la filière qui menace le rôle économique joué par la femme

Les changements qu'ont connu la filière laitière dans les pays d'Afrique pour répondre à la forte demande des consommateurs mais aussi plus globalement les mutations du système d'élevage pastoral pénalisent la femme et son maintien en tant que vendeuse de lait.

3.1.1 L'intégration dans la filière moderne de commercialisation du lait

La vente du lait aux laiteries présente pour les femmes d'éleveurs l'avantage d'écouler régulièrement la production de lait. De plus, la collecte se faisant surtout par des hommes à bicyclette, elles évitent les longues marches vers les marchés pour vendre le lait.

Si les femmes n'ont pas l'assurance de bénéficier des revenus de la vente (voir 2.3.2.3), livrer le lait à une laiterie leur offre des revenus inférieurs à ce qu'elles obtiennent par la filière traditionnelle (Waters-Bayer A., 1985) ; il faut également signaler le double effet que présente le mode de paiement différé (15 jours ou 1 mois après). S'il semble satisfaire les éleveurs qui y voient une forme d'épargne qui leur permettra de s'approvisionner en aliments intrants vétérinaires pour le bétail (Diallo A., 1998), les femmes, elles, ne disposent plus des revenus qu'elles dépensaient quotidiennement pour s'approvisionner en produits agricoles pour nourrir la famille. (Bruggemeian E. *et al.*, 2001 ; Gneima D., 2001).

Dans un rapport sur le rôle et la place de la femme dans la production et la commercialisation du lait autour de Ndjamena au Tchad, la sociologue Laurence Boutinot dénonce un glissement du pouvoir masculin et un renforcement de celui-ci au sein de la sphère féminine autour des activités de commercialisation du lait. Les époux collecteurs à vélo font subir aux femmes un sérieux manque à gagner en monopolisant la dynamique commerciale dans la filière moderne. De plus les femmes doivent avoir l'accord de leur maris pour être actives au sein des groupements, l'une des conditions à son consentement étant l'achat d'une partie des compléments alimentaires du bétail avec l'argent que la femme va mettre en commun dans le groupement, en échange de quoi elles disposeront de leur production laitière commercialisable. Ce qui était sans condition et relevait d'une tradition séculaire devient, à travers l'organisation des actions communautaires, un échange marchand au sein même des ménages ruraux (Boutinot L., 1998).

La vente du lait sert de processus de socialisation entre les pasteurs et les populations locales. Vendre le lait aux laiteries prive les femmes de ces relations sociales qu'elles établissent avec leurs clientes (Waters-Bayer A., 1985).

3.1.2 La sédentarisation

Sous la pression des autorités (gouvernement et instances de l'élevage), les pasteurs se sédentarisent de plus en plus. Comme nous l'avons vu précédemment, la sédentarisation s'accompagne d'un réaménagement des tâches et des rôles économiques au sein de la famille. La traite et la vente des produits laitiers échappent aux femmes d'éleveurs pour être partiellement confiées aux bergers (Bernadet P., 1984). La dégradation des pâturages accompagne souvent la sédentarisation ; il s'en suit une détérioration du cheptel et une diminution de la production de lait.

3.1.3 Dégradation de l'échange lait - céréales

Les prix des produits agricoles ont connu ces dernières années des augmentations importantes (sécheresses, etc.) distançant de ce fait les prix du lait. Les marchés ruraux accessibles par la route sont visités par les commerçants qui achètent des céréales pour les revendre sur les marchés urbains. Dès que ces derniers arrivent, les marchandes font monter les prix des produits agricoles. Les femmes d'éleveurs incapables d'imposer des hausses comparables sur le lait aux ruraux, reçoivent de moins en moins de produits agricoles pour une même quantité de lait livrée au marché (Boutrais J., 1990). La part du lait diminue dans les ressources monétaires de la famille et les éleveurs doivent vendre du bétail pour satisfaire les dépenses alimentaires de base.

3.1.4 Concurrence entre la viande et le lait

L'orientation actuelle des politiques pastorales privilégie l'élevage pour la viande. Si l'on compare les prix de vente des veaux et du lait, il faudrait que les femmes arrivent à vendre entre 100 et 150 francs cfa le litre de lait pour offrir le même niveau de revenu que celui de la vente d'un veau. Ainsi il est beaucoup plus rentable pour un éleveur de vendre un veau et celui-ci va donc privilégier la croissance du jeune au dépend de la traite même modérée (Boutrais J., 1990).

Les seules zones où les femmes arrivent à obtenir des revenus importants du lait sont les marchés urbains, mais les difficultés d'acheminement vers les villes les privent de ce marché lucratif.

Les femmes ont démontré leur capacité de ressort en s'adaptant à des ressources en diminution et en tirant le maximum, non sans que cela ne leur coûte cher. Ainsi, quand l'approvisionnement en lait est limité (surtout en saison sèche) elles vont maximiser les recettes du lait en diluant le lait, en le vendant avec des céréales préparées, en se soustrayant à la vente à un intermédiaire et en vendant directement au client, en vendant sur des marchés plus grands que ceux qu'elles trouvent sur place (Waters-Bayer A., 1985). Ceci implique une augmentation de la charge de travail, mais leur permet de maintenir un certain niveau des recettes du lait.

3.2 Un statut qui limite l'appropriation des moyens de production par la femme

Toutes les sociétés sont basées sur des coutumes qui régissent les relations des hommes et des femmes entre eux. De celles-ci naissent une division du travail entre les hommes et les femmes et une répartition des responsabilités à l'intérieur du ménage.

Dans la plupart des sociétés africaines le statut social des femmes basé sur leur rôle de mère et d'épouse a longtemps caché le rôle joué par les femmes sur le plan économique.

En plus des travaux dits domestiques qui représentent 55 % du temps de travail quotidien et qui requièrent un effort physique important (entretien de la case, éducation des enfants, ramassage du bois et approvisionnement en eau et denrées alimentaires, pilage des

céréales...) les femmes ont des activités productives. Elles réalisent 70 % du travail agricole (80 % de la production vivrière mais elles s'investissent dans les cultures de rentes également); elles ont des activités d'élevage et d'artisanat; elles accomplissent la quasi totalité de la transformation et de la conservation des produits de base ainsi que leur mise sur le marché.

Mais force est de constater qu'en dépit de ce rôle moteur dans la société africaine, la femme est tenue à l'écart des moyens de production. Les femmes n'ont pas accès aux équipements, aux innovations techniques et aux intrants en raison de leurs coûts élevés. Cela rend leur travail extrêmement pénible et peu productif (détiquage manuel/bain insecticide).

Elles n'ont pas accès au foncier, sinon un droit d'usage sur des lopins de terre alloués par leur époux (chez les femmes peules c'est le droit sur le lait qui est déterminant). Les femmes n'ont pas accès au crédit sinon dans le cadre de l'aide réciproque (tontine) mais il s'agit de quantité limitée. Elles ne peuvent s'adresser aux banques pour de multiples raisons (montant pas assez élevé, caution inexistante, pas de confiance de la part des banquiers qui les considèrent comme des clientes à risques, n'étant ni propriétaires ni exploitantes elles ne disposent pas des garanties exigées, mal vu que la femme soit indépendamment financière du mari, analphabétisme des femmes qui se heurtent à des procédures de prêts complexes, pas d'habitude des lieux officiels,...). Le travail agricole qu'elle fait dans les champs de son époux n'étant pas rémunéré et les revenus de la vente des produits agricoles et d'élevage étant utilisés pour l'entretien de la famille en priorité les femmes disposent donc de peu de capitaux.

La plupart du temps elles ne participent pas aux prises de décisions (aussi bien au niveau familial qu'au sein de la communauté). L'un des obstacles majeurs à la promotion de la femme demeure les pesanteurs socio-culturelles qui lui confèrent un statut social inférieur à celui de l'homme, si bien que sur le plan juridique leur subordination tient lieu de loi.

Sur le plan de l'éducation, les femmes constituent la majorité des analphabètes (48 % des femmes sont recensées comme analphabètes en 2000 en Afrique subsaharienne par l'Unesco). Pour les parents, la formation des filles est un investissement perdu lors du mariage. Il est préférable qu'elles restent aider leur mère dans les nombreuses tâches domestiques. En outre, suivant les coûts de scolarisation les familles préfèrent envoyer un garçon. De plus, les formations techniques (agricoles,...) sont surtout destinées aux hommes, les femmes continuant à faire leurs tâches comme à l'accoutumée, d'où un renforcement de la domination des hommes sur les femmes.

3.3 Les perspectives

Afin de préserver le rôle de la femme au sein de l'élevage laitier bovin, voire même le renforcer, il faudra lever les contraintes qui pèsent sur la filière laitière traditionnelle, et améliorer le statut de la femme qui constitue une limite à sa participation au développement durable de la filière.

3.3.1 Agir au niveau de la filière

Faire de la production laitière une production à part entière, car celle-ci marginalisée est laissée de côté par les hommes propriétaires du bétail, qui se retournent de plus en plus vers la production d'animaux sur pied. Cette production de bétail pour la viande bénéficie de l'appui de nombreux projets de développement (création de groupements d'éleveurs, encadrement technique, accès aux crédits, intrants zootechniques et vétérinaires) écartant de ce fait les femmes et la production du lait, d'où une hostilité souvent très marquée de celles-ci à l'encontre de ces projets.

Pour cela des actions seront prises en amont de la filière pour améliorer les performances de l'élevage traditionnel, notamment par une amélioration de l'alimentation du bétail pendant la période sèche pour répondre aux préoccupations des femmes qui se plaignent des difficultés d'avoir du lait en quantité suffisante.

Il s'agira également de développer la transformation du lait au niveau villageois avec l'organisation d'un système de collecte et de traitement du lait dans des petites unités basées sur l'organisation des producteurs par le biais de groupements féminins. Ces actions doivent se traduire par une facilitation de l'accès aux crédits d'équipement, à l'encadrement technique (formation, soins vétérinaires...), à un désenclavement des zones de production pour faciliter l'acheminement des produits vers les lieux de consommation... Le soutien apporté aux entreprises laitières de femmes devrait avoir tout spécialement pour objectif de protéger le contrôle exercé par les femmes sur leur propre travail et sur les revenus qu'elles en tirent.

A titre d'exemple de réussite de ce type d'initiative nous pouvons citer la création d'une fromagerie artisanale en République Centrafricaine au début des années 90. La valorisation du lait en nouveau débouché « fromage » a permis un accroissement des recettes annuelles de la famille. On constate un accroissement de 4,3 % des recettes directement imputables aux femmes, ce qui peut sauver les familles en grandes difficultés. Mais il s'agit pour la femme d'une valorisation de son statut au sein de sa famille et du groupe social, car par la commercialisation du fromage, elle accroît son autonomie financière et démontre sa capacité à s'organiser et à s'intégrer au développement (Le Masson A., 1992).

Malheureusement les initiatives féminines ne sont pas toujours couronnées d'un tel succès. L'exemple du groupement féminin de Twitezimbere au Rwanda illustre bien les facteurs bloquant des activités économiques féminines. Créé en 1995 pour aider les veuves et les orphelins, ce groupement s'est doté de 5 vaches laitières de race Holstein dont la production était destinée à l'approvisionnement en lait de la ville de Kigali. N'étant pas formées aux techniques d'élevage, les femmes membres du groupement ont fait appel à un berger, la commercialisation sur Kigali étant assurée par une tierce personne. La production de lait semble anormalement faible (4,25 l/vache/j alors que des élevages similaires à Kigali produisent 14,4 l/vache/j) et les recettes de la vente du lait ne permettent pas le moindre profit. En fait ces femmes ont été spoliées par le berger qui leur livrait juste assez de lait pour que le groupement survive, et par la tierce personne chargée de la commercialisation du lait, l'absence de comptabilité stricte des volumes produits et des recettes ne leur permettant pas de vérifier,...(Le Masson A., 1998).

Cet exemple illustre les entraves à la participation des femmes aux activités productives. Se pose ici le problème de leur manque de compétences en techniques de production et en gestion. En plus d'organiser la filière, des actions de formation auprès des femmes sont indispensables.

3.3.2 Agir au niveau des femmes

Ainsi un préalable à la structuration des femmes en groupement doit passer par leur formation :

- en alphabétisation, ce qui permettra aux femmes d'avoir accès à la formation et à l'apprentissage dans de nombreux domaines qui leur étaient inaccessibles (innovation techniques). Ainsi, elles pourront renforcer leur insertion dans le circuit socio-économique et s'acquitter de leurs rôles comme membres à part entière de la société et accroître ainsi leur autonomie ;
- en techniques d'élevage, nous avons vu le rôle qu'elles pouvaient jouer en santé animale sur le couple mère-veau ;

- en techniques de transformation et de conservation du lait moins contraignantes, plus efficaces et donnant des produits de meilleure qualité hygiénique ;
- en comptabilité et gestion et leur fournir des informations sur le marché afin de pallier au peu de visibilité qu'ont les femmes sur le marché au sein duquel elles évoluent et dont dépendent leurs revenus.

En plus de l'information sensibilisatrice et éducative qui est indispensable, pour construire durablement la promotion de la condition féminine dans les sociétés rurales d'Afrique subsaharienne, on se rend compte que c'est une mission d'information pure qui doit être donnée aux femmes sur ce qui est en principe, disponible, offert et possible à faire (juridique,...). Correctement informée, elle pourra décider de ses choix et de ses options d'implication dans l'effort collectif.

Il faudra également établir des lois qui vont protéger juridiquement la femme par la sauvegarde des droits traditionnels, de l'accès aux ressources productives, ainsi que les droits à la propriété (mariage, divorce, héritage,...)

3.4 Femme et projet de développement

Longtemps ignorées ou marginalisées dans le cadre des politiques et des interventions de développement, les femmes sont apparues au cours des trente dernières années, comme des acteurs essentiels de la survie familiale et sociale. Pour atteindre l'objectif fondamental de favoriser la participation des femmes au développement, deux approches vont voir le jour.

L'Intégration des Femmes dans le Développement (IFD) considère les femmes comme une catégorie générale qui peut globalement faire l'objet de stratégies, de politiques, d'approches et d'analyses différenciées. Les projets ont mis l'accent sur l'allègement des tâches domestiques, le renforcement des regroupements et des institutions d'encadrement des femmes, la formation, l'information et la sensibilisation des femmes, l'accès des femmes aux nouvelles technologies, aux crédits et aux ressources administratives. L'IFD traite les problèmes des femmes en les isolant de leurs relations avec les hommes. Les projets IFD ont la réputation de marginaliser les femmes même si dans bien des cas, ils ont contribué à la prise de conscience de leurs bénéficiaires et ont aidé à développer et à tester des outils et des stratégies.

Malgré l'existence et l'utilisation des outils IFD, les projets de développement en général et ceux destinés aux femmes en particulier ont continué à connaître des échecs. Le cadre d'analyse IFD a été remis en cause par les théoriciens du développement s'intéressant à la question féminine qui ont placé le problème sur l'égalité traditionnelle des rapport entre les femmes et les hommes et la nécessité de s'attaquer à sa subordination.

C'est à partir de cette évolution que la notion de **Genre et Développement** s'est posée comme un nouveau paradigme dans la réflexion sur la question féminine dans le développement. Dépassant la simple dimension « femme », l'approche genre est un instrument tant théorique que stratégique qui permet d'interroger la réalité non seulement sur les conditions de vie particulières de la femme, et de procéder à une analyse comparative par rapport à celle de l'homme mais encore d'en situer les interactions. Ce faisant l'analyse des rapports sociaux de genre permet de mettre en valeur et d'expliquer le déséquilibre général que l'on peut constater dans les relations entre les hommes et les femmes, l'importance des rôles sexuels dans le partage du pouvoir, la prise de décision, la division du travail,...

La dimension culturelle et sociale du « Genre » nécessite une approche prudente et respectueuse des identités locales.

Sara Hlupekile Longwe (1991) définit cinq niveaux qui sont des critères pour évaluer le degré d'égalité atteint dans le processus de développement :

- le bien-être : il s'agit du niveau de bien-être des femmes par rapport aux hommes dans les domaines tels que l'approvisionnement alimentaire, les revenus, les soins de santé,...
- l'accès des femmes aux moyens de production sur un pied d'égalité avec les hommes : accès à la terre, au crédit, à l'information, aux réseaux de commercialisation et à tous les services publics disponibles... Ceci implique normalement la réforme de la loi et des pratiques administratives afin de supprimer toutes les formes de discrimination contre les femmes ;
- la conscientisation : la compréhension de la différence entre les rôles déterminés par le sexe et les rôles déterminés par le « Genre » est de ce fait susceptible d'être changée car créés par l'homme (dimension culturelle). La conscientisation suppose également la conviction que la division sexuelle du travail doit être équitable et acceptée par les deux parties et ne pas supposer la domination économique ou politique d'un sexe par l'autre ;
- la participation : ce niveau d'égalité concerne la participation égale des femmes au processus de prise de décision ; ceci suppose une participation au processus de formulation politique, de planification et d'administration. Il s'agit d'un aspect des projets de développement particulièrement important où la participation suppose que les femmes soient impliquées dans l'identification des besoins, l'élaboration des projets, la mise en œuvre et l'évaluation ;
- le contrôle : il s'agit à ce niveau d'aller au delà de la simple participation des femmes au processus de prise de décision pour utiliser cette participation, pour assurer l'égalité de contrôle sur les moyens de production, et l'égalité de contrôle de la distribution des bénéfices. L'égalité de contrôle suppose un contrôle équilibré entre les hommes et les femmes, pour qu'il n'y ait ni domination, ni subordination d'un côté comme de l'autre.

CONCLUSION

Les femmes peules sont un moteur de l'activité laitière en Afrique subsaharienne ; elles sont intéressées par la prospérité du troupeau dans la mesure où elles exercent un contrôle sur l'activité laitière. Leur présence quotidienne auprès des vaches en lactation et de leurs petits en fait un interlocuteur privilégié pour l'intensification de l'élevage. Leurs droits d'usage sur le lait leur offrent une autonomie financière, mais il apparaît évident que le rôle de la production laitière est d'assurer les besoins alimentaires de la famille et même lorsque le lait et les produits laitiers sont vendus les recettes servent en priorité à approvisionner la famille en céréales, épices, sucre...et secondairement pour des dépenses de prestige.

La répartition sexuée des rôles dans l'organisation de l'élevage pastoral en Afrique subsaharienne, avec d'un côté l'homme qui a la responsabilité du troupeau (pouvoir de décision pour les déplacements, vente animaux,...) et de l'autre la femme, propriétaire du produit de la traite rend difficile la mise en place d'un élevage tourné vers la production commerciale du lait. Les changements survenus récemment dans l'économie pastorale ont sérieusement porté atteinte à ces droits d'usage des produits laitiers, les éleveurs se tournant de plus en plus vers la production d'animaux sur pied (viande) au détriment de la production de lait.

Si l'intégration à la filière laitière moderne semble dans l'absolu être une solution pour s'assurer des revenus réguliers de la vente du lait, dès l'instant où les sommes en jeu dépassent le niveau des dépenses domestiques (paiement mensuel des livraisons de lait), on voit apparaître de nouveaux acteurs dans la filière, les collecteurs à bicyclette qui s'emparent progressivement des revenus du lait. De plus, l'écart hiérarchique entre sexes s'est accru au désavantage des femmes ; elles ont été exclues d'un nombre croissant de domaines de la gestion et des décisions d'élevage, et donc du contrôle des ressources familiales.

Cette dualité entre les hommes et les femmes tout au long de la filière justifie une approche « Genre » dans les projets de développement laitier. Cet instrument tant théorique que stratégique permet de mettre en lumière les interactions entre les hommes et les femmes (leurs implications mais surtout leurs intérêts et enjeux au sein de la filière) et par conséquent d'éviter de proposer des programmes, qui en s'adressant aux mauvais interlocuteurs, se solderaient par un échec.

L'avenir de la filière lait et le défi que s'est fixé la FAO qui est celui du droit à la nourriture pour tous passe par les femmes car elles jouent un rôle important au sein des communautés rurales et dans les économies nationales en tant que productrices, commerçantes et responsables de la subsistance de la famille. Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies pour collaborer avec les femmes dans différents domaines tels que la mobilisation de leurs capacités d'organisation, le renforcement de leur rôle social, le développement d'initiatives économiques et la mise en relation avec les autres acteurs du développement.

Signalons la faible quantité d'informations disponibles sur le rôle des femmes des sociétés pastorales, ce qui restreint gravement l'élaboration des politiques à suivre ainsi que la promotion et la sauvegarde des intérêts de ces femmes ; un important travail de collecte d'informations reste à faire sur les revenus et dépenses au sein des foyers pastoraux, sur les sphères d'influence des femmes au sein de leur famille, mais également au sein de la communauté pastorale (ce pouvoir pourrait être utilisé pour sauvegarder les droits des femmes). Il s'agit également de déterminer le degré de dépendance des femmes envers leur

participation à l'élevage et à la production de lait, compte tenu des difficultés de l'élevage laitier ces dernières années.

BIBLIOGRAPHIE

BENSLIMANE S., 1994. Les femmes acteurs sociaux du développement : les relations de genre. Synthèse du stage de formation du 12 au 16 Septembre 1994, Paris, France. Réseau Femmes et développement. 65 p.

BERNADET P., 1984. Association agriculture-élevage en Afrique ; les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire.

BOUNTOULOUYOU J. 1998. Le lait de vache en Afrique subsaharienne, transformation et analyse socio-économique. Synthèse bibliographique, DESS Productions animales en régions chaudes, Maisons-Alfort, France : CIRAD-EMVT, 37 p.

BOUTINOT L., 1998. Place et rôles des femmes dans la production et la commercialisation du lait autour de Ndjamena (Tchad). Montpellier, France, CIRAD, 15 p. (document interne).

BOUTRAIS J., 1988. Des Peuls en savanes humides : développement pastoral dans l'Ouest centrafricain. Paris, France, Orstom Editions, p 160-204.

BOUTRAIS J., 1990. Le lait de la brousse : production et vente de lait en Afrique tropicale. In Documents du groupe « élevage » France, Solagral, 12 p.

BOUTRAIS J., 1995. Hautes terres d'élevage au Cameroun. Paris, France, Orstom Editions, Volume 1, (Collection Etudes et Thèses), 975 p.

BOUTRAIS J., 1999, Les savoirs pastoraux des Mbororo de l'Adamaoua : évolution et rapports au développement. In Le pouvoir du savoir de l'Arctique aux tropiques. p.147-166.

BOUTRAIS J., 2002. Peuls buveurs de lait, Peules vendeuses de lait. Lait et produits laitiers en Adamaoua, ORSTOM ; 13 p. (Document interne).

BRUGGEMEAN H. ; TRAORE F. ; TRAORE N. 2001. La gestion des produits laitiers chez les agropasteurs peuls de la périphérie de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). In : Duteurtre G., Meyer C., L'atelier de recherche « Marchés urbains et développement laitier en Afrique Subsaharienne », Montpellier, France, 9-10 Septembre 1998. Cirad-emvt, Colloques, p 95-101.

CHERROU Y. ; 2002. Peuls transhumants des Yaérés du Tchad, diagnostic socio-économique, mémoire de stage, CNEARC, CIRAD-EMVT. p 45-72.

CORNIAUX C. 2003. Le lait, une histoire de femmes peules. (document interne) Cirad-emvt. 4p.

CORREZE A, s.d. ; Le développement au féminin. In Guide de l'agent de développement rural Ministère de la Coopération. p 411-432.

DEVENET, 2003. Les inégalités socio-économiques entre homme et femme. Femme et développement. [On line]. [2003/03/10]. <URL : <http://www.devenet.free.fr/femme/inegalitesocio.html>

DIALLO D. 1997. Etude socio-économique de la production et de la commercialisation du lait et de ses dérivés par les femmes peul de Mamou, 13 p.

DIALLO A. 2001. Organisation de la production, de la transformation et de la commercialisation de produits laitiers dans les villes secondaires du Mali. In : Duteurtre G., Meyer C., L'atelier de recherche « Marchés urbains et développement laitier en Afrique Subsaharienne », Montpellier, France, 9-10 Septembre 1998. Cirad-emvt, Colloques, p195-203.

- DUPIRE M. ; 1970. Organisation sociale des Peuls ; étude d'ethnologie comparée, Paris, Plon. 624 p.
- GUIGMA D. née TAPSOBA, 2001. Amélioration des procédés de collecte et de transformation au Burké Faso : enjeux techniques et socio-économiques. In : Duteurtre G., Meyer C., L'atelier de recherche « Marchés urbains et développement laitier en Afrique Subsaharienne », Montpellier, France, 9-10 Septembre 1998. Cirad-emvt, Colloques p. 177-188.
- HESSELING G. ; LOCOH T. 1997; « Femmes, pouvoir, sociétés » In: Politique Africaine. Spécial issue: L'Afrique des femmes, vol. 65 (March), p. 3-20, 1997.
- HOROWITZ M ; 1981. Future of pastoral people. In the conference held in Nairobi, 4-8 Aout 1980. International Development Research Centre, Ottawa, Canada.
- HLUPEKILE LONGWE S. 1991. La sensibilité en matière de « gender » : l'élément qui manque aux projets de développement du Tiers Monde. [On line]. [2003/03/10]. <URL : <http://dawn.thot.net/nepad1.html>
- LE MASSON C. ; ASSANA RAMAYEKO ; 1990. Les éleveurs Mbororo : étude socio-économique. Ministère du Développement Rural ; Bangui, n°090/101 mai 1990, 173p.
- LE MASSON A. ; 1992. Données techniques et socio-économiques sur les fromageries artisanales en République Centrafricaine ». *Cahiers Agricultures*, France, 270-277.
- LE MASSON A. ; 1994. Etudiant et développement. « Les femmes et les fromageries artisanales en République Centrafricaine ». Montpellier, France, 35 p.
- LE MASSON A. ; 1998. Rapport de mission d'évaluation et d'appui technique du projet Action Nord-Sud « redynamisation des groupements d'éleveurs » mission du 29 juin au 11 juillet 1998. p 17-19.
- MEALLET C. ; 1997. Rôle de la femme dans l'élevage villageois en Afrique subsaharienne. Synthèse bibliographique, DESS Productions animales en régions chaudes, Maisons-Alfort, France : CIRAD-EMVT, 26 p.
- POINTING J. ; JOEKES S., 1991. Les femmes dans les sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale. Dossier N°28, Programme Réseaux des Zones Arides. IIED éditions, Londres, Angleterre, 25p.
- SERE S. 1996. Femmes et développement rural. *Taxi brousse*, **34** (2), p.10.
- SISSOKO K., 1993. Rôle socio-économique des femmes dans les unités de production rurales en zone semi-aride de Banamba (Mali). Série notes et travaux n°28. Composante Femmes société et développement au Sahel. Centre Sahel. Université Laval, Canada. 35p.
- THALLE A., 1988. Women at a loss : Changes in Maasai pastoralism and their effects on gender relations, *Studies in Social Anthropology*, **19**, Université de Stockholm, Suède.
- VATIN F. 1994. Les Peuls et le lait marchands. In *Le lait et la raison marchande*. Presse universitaires de Rennes.
- WATERS-BAYER A., 1985. Dairying by settle Fulani women in Central Nigeria and some implications for a dairy development. Londres, ODI, Pastoral development network paper. [On line]. [2003/03/10]. <URL: <http://www.odi.org.uk/pdn/papers/paper20c.html>